

A.P.I. REVEL
Société par actions simplifiée
au capital de 120.000 €
Siège social : Zone Industrielle de la Pomme – Rue Louis Joseph Gay Lussac
31250 REVEL
800 909 764 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le cinq mai, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

La société ALTERNATIVE, représentée par son Gérant Monsieur Laurent DUPONT préside la séance en qualité de Président associé.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présent, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 120 000 actions.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- La feuille de présence.
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général de la société ;
- Pouvoirs.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société JAMAIS LES DIMANCHES de ses fonctions de Directeur général, avec effet à compter de ce jour, prend acte de cette démission.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
P/La société ALTERNATIVE
Monsieur Laurent DUPONT

